

## POINT D'INFORMATION SUR LES TRAVAUX DE LA HAUTE AUTORITE DE SANTE

### A PROPOS DES NOUVELLES EVALUATIONS DES ESMS

#### **1. Rappel**

La loi du 2 janvier 2002 avait prévu la mise en œuvre d'évaluations, l'une interne tous les 5 ans, l'autre externe tous les 7 ans. Ces évaluations devaient être établies notamment au moyen de référentiel et au regard des recommandations de bonnes pratiques professionnelles rédigées par l'agence nationale d'évaluation sociale et médico-sociale (ANESM). Gérard ZRIBI était membre du comité d'orientation stratégique.

Ce dispositif a été remis en question : l'ANESM a été supprimée ; ses missions ont été intégrées au sein de la HAS qui a pour mission de rédiger de nouvelles recommandations de bonnes pratiques professionnelles, les précédentes étant plus ou moins caduques. Gérard ZRIBI est membre de la commission de concertation médico-sociale de la HAS.

#### **2. Actualité des travaux de la HAS**

Il n'y aura plus qu'une seule évaluation, celle qui était dénommée « évaluation externe ». Par contre, les ESMS devront rédiger des rapports d'activité annuels plus approfondis.

Le rapport d'évaluation devra être élaboré sans doute à un rythme plus rapproché que précédemment.

Un référentiel national sera élaboré avec une partie commune à tous les établissements et une partie spécifique. Une version de référentiel serait prête en décembre 2020.

L'évaluation et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles devront être rédigées à partir du point de vue des usagers et non de l'institution.

Les organismes qui effectueront l'évaluation seront habilités par la HAS en fonction de critères de compétence et de qualification.

On ne sait pas encore si le lien entre les résultats de l'évaluation et le renouvellement de l'autorisation sera maintenu. Par contre, il y aura un lien avec les besoins des territoires.

On ne sait pas non plus, comment l'évaluation sera financée : il n'y a pas de ressources prévues pour accompagner les établissements.

On ne sait pas non plus si l'organisme évalué peut donner son avis sur les résultats de l'évaluation.

Il y aura peut-être des guides ad hoc et des réunions avec les acteurs de terrain pour une sensibilisation sur le nouveau dispositif.

Le nouveau dispositif s'appliquerait au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Exemples de thèmes qui seront transcrits dans le référentiel :

- droits individuels et collectifs,
- protection et autonomie,
- bienveillance,
- prise en compte de la parole et de l'expérience des personnes,
- la personnalisation de l'accompagnement.

A titre d'exemple, des recommandations seront réalisées sur le polyhandicap, la santé mentale, la scolarité, la fiche affective et sexuelle, ...

Signalons que plusieurs organismes souhaitent le report des délais prévus (hormis NEXEM qui oublie de consulter ses adhérents) mais ce n'est pas à l'ordre du jour de la DGCS.

Egalement, le souhait a été exprimé que la HAS donne des informations aux ARS, aux associations et aux établissements sur ce qu'elle est en train de préparer (notamment sur le référentiel). Aucun engagement n'a été pris en ce sens.

Par ailleurs, un groupe de travail de la HAS a réalisé une étude sur la gestion de la crise. Il a relevé des difficultés (arrêt des soins et de l'accompagnement dans certains cas, absence de matériels de protection, ...) mais aussi, dans un certain nombre de territoires, des mutualisations (de personnels, de matériels, ...). Il a relevé également des différences dans l'implication des pouvoirs publics, selon les régions.

La demande de certaines ARS de remplir des tableaux de bord en pleine crise a été mal vécue.

Le groupe de travail de la HAS relève aussi qu'une gestion d'une telle crise sanitaire réclame des moyens matériels et humains supplémentaires.

L'expérience de cette première (?) étape de la crise a montré qu'il fallait une véritable stratégie pour l'avenir, notamment en matière de formation des professionnels :

- hygiène,
- télétravail,
- gestion des crises,
- gestion des risques infectieux.

Il faut nous y préparer ou approfondir ce que nous faisons actuellement.

Enfin, la HAS va examiner la possibilité d'appliquer au médico-social certaines démarches qu'elle préconise en matière de santé, notamment une approche dénommée « Développement personnel continu » (DPC) pour les professionnels.

Vous l'avez compris, il nous faudra être vigilant pour éviter encore une bureaucratie chronophage.

Paris, le 22 octobre 2020



Gérard ZRIBI  
Délégué national